

# Conditions de participation à la Colonie

Les différents points stipulés dans ce document doivent être acceptés par les parents dans le cadre de l'inscription de leur enfant à la Colonie.

# 1) Organisation et termes

La Colonie de Vacances à Palavas-les-Flots est organisée par l'Association « Colonie de Vacances du District de Sierre ». Le Comité de l'Association (ci-après « Comité ») est responsable des décisions et engagements pris au nom de l'Association.

Les participants à la Colonie (ci-après « enfants ») sont inscrits par leurs parents ou représentants légaux (ci-après « parents »).

# 2) Processus d'inscription

L'inscription des enfants se fait sur le site internet <u>www.palavas.ch</u>. Les inscriptions sont ouvertes du 29 mars au 21 mai 2021. Passé ce délai, les inscriptions sont encore possibles dans la limite des places disponibles en contactant l'organisation de la Colonie.

Le Comité peut, pour des raisons qui lui sont propres, refuser des inscriptions. Néanmoins, les éventuels refus seront dans tous les cas justifiés.

Pour l'édition 2021, sont acceptés les enfants qui ont terminé la 3H et qui ne sont pas encore entrés au Cycle d'orientation (9H), soit en principe les enfants nés entre le 1er août 2008 et le 31 juillet 2014. Les enfants nés en dehors de cette période peuvent être acceptés à la Colonie après analyse par le Comité de l'Association.

Processus	Délais
Les parents inscrivent leur enfant sur le site www.palavas.ch.	Dès le 29 mars, et au plus tard le 21 mai.
Les parents reçoivent par e-mail la fiche de renseignements, les conditions générales, le concept sanitaire et la facture.	Automatiquement dès réception de l'inscription.
Les parents impriment puis remplissent les différents documents et les renvoient avec signature au Comité par la poste.	Dès que possible, au plus tard pour le 23 mai.
La fiche de renseignements est analysée par le Comité qui accepte définitivement l'inscription.	En continu, dès réception de la fiche de renseignements, mais au plus tard le 24 mai.
Les parents paient la facture reçue par e- mail.	Dès que possible, au plus tard le 16 juin.
Les parents reçoivent les diverses informations pratiques concernant la Colonie par e-mail.	Entre le 26 mai et le 15 juin.

Les parents transmettent les différents
documents nécessaires au séjour.

Entre le 7 et le 24 juin.

L'inscription est définitive une fois que la fiche individuelle de renseignements aura été renvoyée par les parents et validée par le Comité. La facture doit être payée au plus tard 10 jours avant le départ.

#### 3) Annulation

Une fois que la fiche de renseignements est validée par le Comité, l'enfant est définitivement inscrit. Jusqu'au 24 mai, les demandes d'annulation sont à adresser à la direction de la Colonie qui statue au cas par cas. En principe, si l'enfant peut être remplacé, les frais d'inscription sont remboursés.

La Colonie a lieu dans un bâtiment qui est loué par l'Association. Le Comité doit annoncer le nombre définitif d'enfants au plus tard le 24 mai, ce qui signifie qu'à partir de ce moment-là, les annulations ne sont plus remboursées.

## 4) Correspondance

La fiche de renseignements, le concept sanitaire, les conditions de participation ainsi que la facture seront envoyées par e-mail. Ces documents remplis et signés doivent ensuite être retournés à l'adresse indiquée par courrier postal.

Tout le reste de la correspondance (envoi de la liste du matériel, de la circulaire d'information, de la liste des groupes, des heures de rendez-vous, etc.) sera faite par e-mail à l'adresse indiquée dans l'inscription sur le site internet.

### 5) Documents nécessaires

Les parents devront s'assurer que leur enfant soit en possession des documents suivants :

- Pièce d'identité (pour les ressortissants suisses : carte d'identité ou passeport, pour les ressortissants étrangers : carte d'identité ou passeport, livret pour étrangers, permis de séjour, etc.)
- Carte d'assurance maladie suisse
- Carnet de vaccination et/ou carnet de santé

Tous ces documents doivent impérativement être valables durant les mois de juin et juillet 2021. Les documents doivent être originaux, les copies ne sont pas valables. Les documents pourront être déposés à la Crèche de l'Europe entre le 7 et le 24 juin.

Si un enfant ne dispose pas des documents demandés le jour du départ, il ne pourra malheureusement pas être du voyage et son inscription ne pourra pas être remboursée.

## 6) Responsabilité

En inscrivant leur enfant à la Colonie, les parents confirment que leur enfant est autorisé à quitter le territoire suisse et qu'il se trouvera durant les deux semaines du séjour sous la responsabilité de la direction de la Colonie. Ils autorisent également la direction de la Colonie à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé et à la sécurité de leur enfant.

De même, les parents garantissent que les informations inscrites sur la fiche de renseignements, qui comprend un volet médical, sont justes et exhaustives. De son côté, la direction de la Colonie garantit la confidentialité de toutes les informations fournies par les parents.

Cette délégation de responsabilité doit également être confirmée séparément par signature sur la fiche individuelle de renseignements.

#### 7) Assurances

Chaque enfant doit être assuré contre les maladies et les accidents auprès d'une assurance suisse. Les parents se déclarent également prêts à prendre en charge les éventuels frais de santé qui ne seraient pas couverts par les assurances.

Les parents doivent également être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile qui couvrent les éventuels dommages causés par leurs enfants.

Pour information, du moment qu'un problème de santé important survient à la Colonie, l'infirmière ou le directeur avertit les parents. Les frais liés aux petits « bobos » sont pris en charge par la Colonie. Seuls les éventuels frais importants (hospitalisation, etc.) sont refacturés aux parents. Il en va de même pour les petits dégâts causés par les enfants (assiettes cassées, etc.), ces frais sont pris en charge par la Colonie.

# 8) Site internet, photos et vidéos

Les parents reçoivent, courant juin, les informations de connexion pour le site <u>colo.palavas.ch</u>. Sur ce site privé seront publiées des photos et vidéos du séjour. Les parents s'engagent à ne pas fournir les informations de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) à des personnes qui ne doivent pas y avoir accès.

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont différents chaque année (on ne peut par exemple pas accéder au site de l'édition 2019 avec le mot de passe du site de l'édition 2021).

Les parents acceptent également que les photos et vidéos sur lesquelles peuvent apparaître leur enfant soient utilisées à des fins de promotion pour les séjours des années suivantes ainsi que dans le cadre de recherches de fonds (site internet, brochures, etc.). Il va de soi que les photos qui seront utilisées sur des supports publics seront soigneusement sélectionnées (pas de photos d'enfants de proche en maillot de bain, etc.).

Par ma signature, j'accepte les points stipulés dans les présentes conditions générales.	
Nom et prénom de l'enfant :	
Nom et prénom de la personne signataire :	
Lieu et date :	
Signature :	

Ce document signé doit être renvoyé par courrier postal avec la fiche individuelle de renseignements et le concept sanitaire à l'adresse suivante :

Association « Colonie de Vacances du District de Sierre », Rue de l'Ehanoun 6, 3963 Crans-Montana.

Ce document est disponible sur le site internet www.palavas.ch.